23 novembre 2026 – Publié par la Municipalité de Labrecque

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-St-Jean-Est
Municipalité de Labrecque

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné que le conseil municipal de la Municipalité de Labrecque statuera sur une demande de dérogation mineure lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le **7 décembre 2026 à 19h00**, à la salle du conseil municipal.

Immeuble visé

955, rue Principale.
Lot **5 851 006** du cadastre du Québec.

Objet de la demande

La demande vise à permettre la reconstruction d'un bâtiment accessoire en réduisant la distance minimale requise entre celui-ci et le bâtiment principal de **3,0 mètres à 1.02 mètres**, ainsi qu'à permettre une superficie totale des bâtiments accessoires de **139,35 m² plutôt que 132,38 m²**, contrairement aux dispositions de l'article 7.5 du règlement de zonage no 300-07.

Consultation

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance mentionnée ci-dessus.

DONNÉ À LABRECQUE**,**
ce 23 novembre 2026.

Robin Ratthé
Directeur général et
greffier-trésorier